

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -
(N° 856)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE702

présenté par
M. Dive, rapporteur

ARTICLE 3

I. – Rédiger ainsi le début de l'alinéa 7 :

« c) Le 5° dudit III est ainsi modifié :

« – Après la première phrase, il est inséré une phrase ainsi rédigée : (le reste sans changement) »

II. – En conséquence, après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« – À la dernière phrase, le mot : « clôture » est remplacé par le mot : « fin ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.